

**SECTION 1 : Identification****1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : DÉSINFECTANT POUR LES MAINS

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant antiseptique pour la peau, désinfectant pour les mains  
Restrictions d'utilisation : Pour usage externe uniquement.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

RW Consumer Products Ltd  
200, boul. Omand's Creek  
Winnipeg (Manitoba) R2R 1V7 – Canada  
Tél. : 204-786-6873

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666

**SECTION 2 : Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification du SGH :**

Liquides inflammables : catégorie 2  
Irritation oculaire : catégorie 2  
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : catégorie 3

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger (SGH) :



SGH02

SGH07

Mention d'avertissement (SGH) :

Danger

Mentions de dangers (SGH) :

Liquide et vapeurs hautement inflammables. Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer la somnolence ou des vertiges

Conseils de prudence (SGH) :

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Garder le contenant bien fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du contenant et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. N'utiliser que des outils antiétincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique. Ne pas respirer les poussières, émanations, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver soigneusement les mains après manipulation. N'utiliser ce produit qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants et des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut aisément respirer. En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, si cela peut se faire facilement. Continuer à rincer. Appeler un médecin en cas de malaise. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Maintenir le contenant bien fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le contenu/contenant dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**2.4. Toxicité inconnue**

Sans objet.

# DÉSINFECTANT POUR LES MAINS

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Sans objet

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Alcool isopropylique	(N° CAS) 67-63-0	70,00
Peroxyde d'hydrogène 3 %	(N° CAS) 7722-84-1	0,13

### SECTION 4 : Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers soins

- Indications générales : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consultez un médecin.
- Après inhalation : Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut aisément respirer. En cas de malaise, consulter un médecin.
- Après contact cutané : Rincer abondamment à l'eau. Laver les vêtements avant leur réutilisation. Consultez un médecin si une irritation apparaît ou persiste.
- Après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, si cela peut se faire facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- Après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. Bien se rincer la bouche avec de l'eau.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
- Symptômes/lésions après contact cutané : Peut provoquer une irritation cutanée. L'exposition répétée peut causer le dessèchement ou des fissurations de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une irritation oculaire grave. Les symptômes sont notamment la gêne ou la douleur, le clignement et le larmolement excessifs, avec rougeur et gonflement marqués de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

#### 4.3. Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, s'il y a lieu

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

### SECTION 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs

- Agents extincteurs appropriés : Jet brouillard. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse antialcool.
- Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : Liquide et vapeurs hautement inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone.
- Risque d'explosion : Peut former un mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection pendant la lutte contre l'incendie : Rester en amont des flammes. Porter la tenue d'intervention complète et un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Refroidir les contenants fermés exposés aux flammes en les arrosant avec de l'eau pulvérisée.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8. Isoler la zone dangereuse et en interdire l'accès au personnel non autorisé et non protégé. Veiller tout particulièrement à éviter les décharges d'électricité statique. Retirer toutes les sources d'ignition.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

# DÉSINFECTANT POUR LES MAINS

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 6.1.2. Pour les secouristes

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Mesures générales : Éviter tout rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration de la matière déversée dans les réseaux d'égout et d'eau potable. Prévenir tout autre fuite ou déversement si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher le déversement de s'étendre à une large zone (p. ex. par l'installation de barrières de confinement). Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée. Aviser les autorités locales lorsque des déversements importants ne peuvent être contenus.

### 6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Contenir ou absorber le déversement avec une substance inerte (sable, vermiculite ou autre matériau approprié), puis déposer la substance déversée dans un contenant adéquat. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé dans un contenant approprié aux fins d'élimination. Ventiler la zone.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'information, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## SECTION 7 : Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manutention sans danger

Autres risques liés au traitement : Manipuler les contenants vides avec précaution, car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

Précautions à prendre pour une manutention sans danger : Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les brouillards, les vapeurs et les aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les contenants avec précaution. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique. N'utiliser que des outils antiétincelles. N'utiliser qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

### 7.2. Conditions de sécurité relatives au stockage (y compris matières incompatibles)

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter la formation d'électricité statique.

Conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Conserver le contenant bien fermé de manière étanche dans un endroit frais et bien ventilé.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Alcool isopropylique (67-63-0)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	400 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	2 000 ppm (10 % de la LIE)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	400 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	1 225 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	500 ppm

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	1 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1,5 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	75 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1,4 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1 ppm

# DÉSINFECTANT POUR LES MAINS

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées	: Assurer la bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés.
Protection oculaire	: Lunettes antiéclaboussures ou écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Le choix de l'appareil doit dépendre des niveaux d'exposition prévus ou connus, des risques associés au produit et des limites d'utilisation sans danger de l'appareil choisi.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide transparent et incolore
Couleur	: Incolore
Odeur	: Alcool à friction
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -86 °C/-122 °F
Point d'ébullition	: 82 °C/180 °F
Point d'éclair	: 12 °C/54 °F coupe fermée, 17 °C/63 °F coupe ouverte
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 2,3
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs hautement inflammables
Tension de vapeur	: 33 mm Hg @20 °C/68 °F
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 2,07
Densité relative	: 0,890
Solubilité	: Eau : appréciable.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 399 °C/750 °F
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosivité (LIE) : 2 vol % Limite supérieure d'explosivité (LSE) : 12 vol %
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Concentration de saturation	: 142 g/m <sup>3</sup> @ 25 °C/77 °F
Teneur en COV	: 100 %

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former un mélange vapeur-air inflammable/explosif.

### 10.3. Risque de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Sources d'ignition. Chaleur. Matières incompatibles.

# DÉSINFECTANT POUR LES MAINS

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts. Aldéhydes. Hydrocarbures halogénés. Halogènes. Phosgène. Sels de fer. Hydrogène palladium. Nitroforme t-butoxyde de potassium.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables, notamment des oxydes de carbone.

## SECTION 11 : Données toxicologiques

### 11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie digestive)	: Non classée.
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classée.
Toxicité aiguë (voies respiratoires)	: Non classée.

DÉSINFECTANT POUR LES MAINS	
DL50 orale (rat)	> 2 000 mg/kg (estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 dermique (lapin)	> 2 000 mg/kg (estimation de la toxicité aiguë calculée)
CL50 inhalatoire (rat)	> 20 mg/l/4 h (estimation de la toxicité aiguë calculée)

Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 orale (rat)	5 840 mg/kg
DL50 dermique (lapin)	> 12 800 mg/kg
CL50 inhalatoire (rat)	> 10 000 ppm (durée d'exposition : 6 h)

Irritation et corrosion cutanées	: Non classées.
Irritation oculaire et lésions oculaires graves	: Provoque une irritation oculaire grave.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classée.
Cancérogénicité	: Non classée.

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Groupe du CIRC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction	: Non classée.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classée.
Danger par aspiration	: Non classé.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
Symptômes/lésions après contact cutané	: Peut provoquer une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer le dessèchement ou des fissurations de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une irritation oculaire grave. Les symptômes sont notamment la gêne ou la douleur, le clignement et le larmolement excessifs, avec rougeur et gonflement marqués de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

## SECTION 12 : Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie – généralités	: Peut entraîner des effets nocifs à long terme dans l'environnement aquatique.
------------------------	---

Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 poisson 1	9 640 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : <i>Pimephales promelas</i> [flux])
CE50 daphnie 1	13 299 mg/l (durée d'exposition : 48 h – espèce : <i>Daphnia magna</i> )
CL50 poissons 2	11 130 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : <i>Pimephales promelas</i> [statique])

### 12.2. Persistance et dégradation

DÉSINFECTANT POUR LES MAINS	
Persistance et dégradation	Non établis.

# DÉSINFECTANT POUR LES MAINS

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

DÉSINFECTANT POUR LES MAINS	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,05 (à 25 °C)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire n'est disponible

### 12.5. Autres effets nocifs

Effet sur le réchauffement climatique : Aucun effet connu pour ce produit.  
Autres informations : Aucun autre effet connu.

## SECTION 13 : Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Indications complémentaires : Manipuler les contenants vides avec précaution, car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### Département des Transports (DOT) et Transport de marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

N° ONU (DOT/TMD) : UN1219  
Désignation officielle pour le transport (DOT/TMD) : Solution d'alcool isopropylique  
Classe (DOT/TMD) : Classe 3 – Liquide inflammable et combustible 49 CFR 173.120  
Groupe d'emballage (DOT/TMD) : II  
Étiquettes de danger (DOT/TMD) :



## SECTION 15 : Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementation fédérale

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la *Toxic Substances Control Act* (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Assujéti aux exigences en matière de déclaration prévues à l'article 313 de la loi SARA (États-Unis)	
Loi SARA, article 313 - Déclaration des émissions	1 % (seulement si fabriqué par le procédé d'acide fort, aucune notification du fournisseur)

### 15.2. Réglementation internationale

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

### 15.3. Réglementation des États (États-Unis)

Alcool isopropylique (67-63-0)	
É.-U. - New Jersey – Droit de savoir – Hazardous Substance List	
É.-U. - Pennsylvanie - Droit de savoir – Environmental Hazard List	
É.-U. - Pennsylvanie - Droit de savoir – Liste	

# DÉSINFECTANT POUR LES MAINS

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 16 : Autres informations

Date d'émission	: 22/05/2020
Révision	: 09/11/2020
Version	: 1.0
Autres renseignements	: Aucun.

*Clause de non-responsabilité : Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont présentées sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans le présent document ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*